

EPREUVE DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES AGENTS D'EXPLOITATION DE GRADE NORMAL

	Coefficient	Durées
I – Epreuve de présélection		
1° Questionnaire à choix multiple	1	1H30
II- Epreuves d'admission		
1° Epreuve de français : réponses à des questions de compréhension à partir d'un texte de culture générale et rédaction de 10 à 15 lignes à partir d'une thématique soulevée dans le texte	1	1H30
2° Epreuve technique au choix à préciser lors de l'inscription : - tableau numérique - Banque - Vente	3	1H30
3° Entretien avec le jury destiné à mettre en lumière la motivation et l'aptitude des candidats aux fonctions.	3	20 minutes
4° Epreuve facultative au choix à préciser lors de l'inscription : Langues kanak : ajie, drehu, nengone, ou païci Langue étrangère : anglais	1	1H

Modalités de présélection

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat

Le jury détermine le nombre total de points nécessaire pour être présélectionné. Ce nombre de points ne peut en aucun cas être inférieur à 5.

Modalités d'admission

Une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites est éliminatoire

La note 0 à l'épreuve orale est également éliminatoire.

Pour l'épreuve facultative seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 80.

Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc

ou en vente à l'imprimerie administrative

(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

AGENT D'EXPLOITATION DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Catégorie C

Fonctions :

Dans les domaines du colis et du courrier, financier et bancaire, comptable et de gestion, du marketing et commercial :

- exécuter les missions les plus courantes ;
- assurer la gestion d'un établissement correspondant à leur corps ;
- être chargés individuellement ou en équipe de l'exécution des tâches confiées à leur service d'affectation ;
- effectuer, outre les missions courantes, des travaux présentant une technicité ou complexité particulière ou qui nécessitent la prise d'initiatives ;
- assurer l'encadrement d'équipes opérationnelles réduites.

